

GIRARDIN INDUSTRIEL

PRINCIPES DU DISPOSITIF ET MODALITÉS D'INVESTISSEMENTS



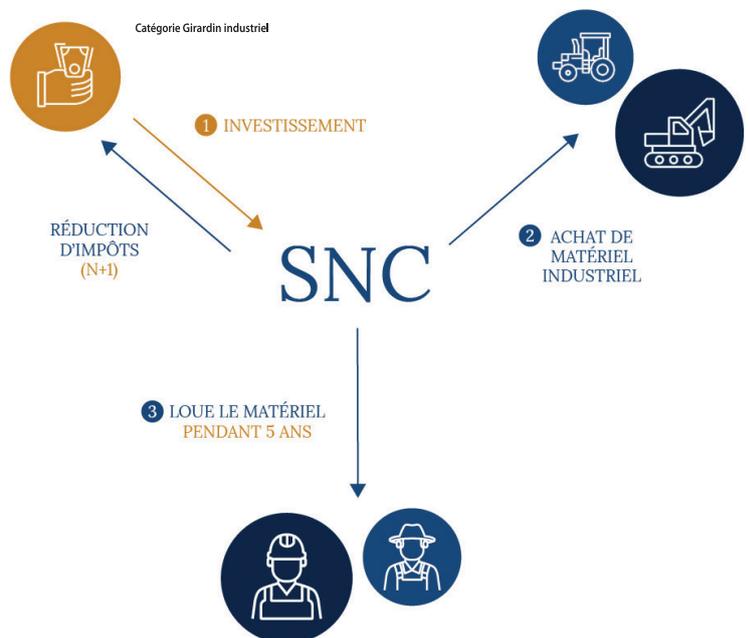
LE PRINCIPE

Le dispositif de défiscalisation Girardin Industriel accorde aux contribuables domiciliés en France une réduction d'impôt sur le revenu, en contrepartie d'investissements bénéficiant à l'économie ultramarine dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) et les collectivités d'outre-mer (COM). Ces dispositifs visent à aider les investissements dans les territoires ultra-marins français en réduisant les surcoûts de production et de construction inhérents à l'éloignement de la métropole.

CELA CONCERNE QUI ?

Tout contribuable résident fiscal français, qui souhaite réduire son impôt.

**SOUSCRIPTION
À PARTIR DE 5 000 €**



QUELS SONT LES BIENS FINANCÉS ?

SNC dites de PLEIN DROIT :
Matériels non spécifiques jusqu'à 250 000 € avec une facilité de relocation en cas de défaillance d'un exploitant.

SAS EN AGRÉMENT :

Matériels spécifiques avec un accord préalable de la Direction Générale des impôts locale ou Bercy.

CARACTÉRISTIQUES DU MONTAGE



Une présence géographique dans tous les DOM-COM

ATOUTS

- Équipe dédiée dans chaque département d'outre-mer maîtrisant parfaitement les ressorts d'ingénierie financière propres à ces opérations ad hoc et contrôle des investissements.
- Véritable expertise des investissements en outre-mer et sélection rigoureuse des actifs.
- Bénéficie des meilleures garanties juridiques et financières propres à ce type d'investissement avec une mutualisation optimale des risques.

CARACTÉRISTIQUES ET MODALITÉS D'INVESTISSEMENTS

CAS DU « PLEIN DROIT »

MUTUALISATION EXTRÊME DES EXPLOITANTS PAR RÉGION ET SECTEUR - EXCLUSIF SUR LE MARCHÉ

SNC 1 Réunion



SNC 2 Guadeloupe



SNC 3 Martinique



SNC 4 Guyane



SNC 5 Mayotte



ASSURANCE OU GARANTIE COUVRANT LE RISQUE

- Assurance spécifique responsabilité Civile professionnelle MMA
- Une prise en charge totale pour l'investisseur en cas de requalification pour cause d'exploitant défaillant
- Une mutualisation des risques sur plusieurs SNC avec plusieurs exploitants
- Clause de non recours contre la SNC et ses associés minoritaires en cas de défaillance de l'exploitant dans le paiement des loyers.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Agriculture
- Transports terrestres
- Industrie
- BTP
- Agroalimentaire
- Autres (Artisanat, Aquaculture...)

INFORMATIONS POUR L'INVESTISSEUR

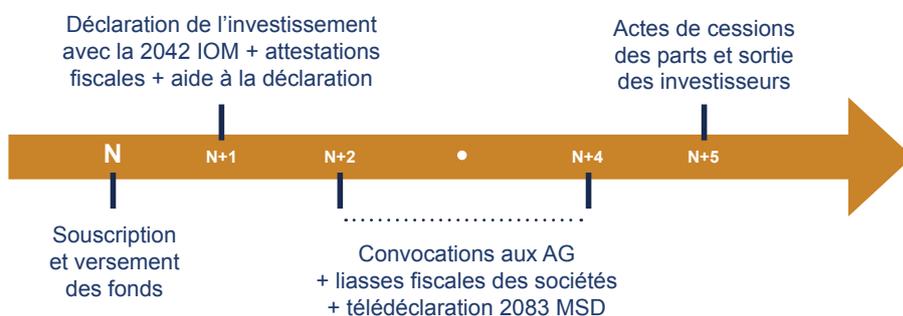
- Aucun frais pour l'investisseur car provisions sur 5 années liées à la gestion des SNC
- Détention obligatoires des parts pendant 5 années consécutives
- Au bout des 5 ans : rachat des parts pour 0,01 centimes d'euros la part.

FISCALITÉ

Rentre dans le calcul du Plafond Global des niches fiscales de 18 000 € :

- En Plein Droit à hauteur de 44 % soit 40 909 € maximum de RI possible sans aucune autre niche fiscale ;
- En Agrément Industriel à hauteur de 34 % soit 52 941 € maximum de RI possible sans autre niche fiscale.

MODALITÉS DE LA SOUSCRIPTION



Monteur d'opérations de défiscalisation outre-mer déclaré en préfecture sous le numéro : SGAR974/2015149/08P/17

Plus d'informations sur www.financile.com

Financ'île Paris

49, avenue Hoche – 75008 Paris
Tél. : 01 56 68 35 00 – Fax : 01 56 68 35 01

Financ'île Réunion

313 E, rue du Général Lambert – 97436 Saint-Leu
Tél. : 02 62 91 94 00 – Fax : 02 62 91 94 01